

# DOSSIER DE PRESENTATION VOISINS VIGILANTS



*Loin d'être des paranoïaques du cambriolage, des voyeurs qui épient les faits et gestes de leurs voisins, des délateurs nostalgiques des années 40, ou encore des justiciers aigris prêts à créer des milices armées pour assurer la défense de leur quartier ... les voisins vigilants sont justes des citoyens désireux de créer un élan d'entraide et de solidarité dans leur quartier pour rendre leur vie plus agréable.*

# UN DISPOSITIF INTERNATIONAL

## Un concept anglo-saxon



Le système américain de surveillance de quartier a commencé à se développer dans les années 1960 en réponse au viol et à l'assassinat de Kitty Genovese, à New York devant une douzaine de témoins qui n'ont rien fait pour sauver la jeune femme ou pour appréhender son assassin.

Suite à ce drame certains habitants ont formé des groupes pour veiller sur leurs quartiers.

Aujourd'hui les voisins vigilants structurent la vie de quartier aux USA, en Grande Bretagne, au Canada, en Nouvelle Zélande, en Norvège, aux Pays Bas, en Australie, en Allemagne,... avec des centaines de milliers de membres à travers le monde.

## En 2002, les voisins vigilants arrivent en France

C'est Brigitte Snyder une française de retour dans les alpes maritimes après quelques années aux USA qui a créé les voisins vigilants en 2002 à St Paul de Vence. Suite à une vague de cambriolages dans son quartier, Brigitte a pris les choses en main en adaptant le concept du neighborhood watch à la culture française. Le modèle français se base sur une meilleure communication entre voisins et entre voisins et police. Il est formellement interdit aux voisins vigilants d'intervenir physiquement en cas de danger : le rôle du voisin vigilant est de transmettre l'information à ses voisins et à la police.

Le succès fut immédiat (50% de cambriolage en moins chaque année) et rapidement une vingtaine de villes et villages du département suivirent le mouvement.

## 100 nouveaux voisins vigilants chaque jour



Source : <http://www.voinsvigilants.org/communautes/search>

Face à la criminalité qui ne cesse d'augmenter (**7 français sur 10 seront cambriolés dans leur vie**) et compte tenu des excellents résultats obtenus dans les alpes maritimes, les voisins prennent les choses en main avec le soutien des forces de police et de gendarmerie. 2 000 communes « vigilantes » (représentées par un point sur la carte ci-contre) se sont inscrites sur la plateforme du dispositif [www.voinsvigilants.org](http://www.voinsvigilants.org) depuis mars 2012.

# UN DISPOSITIF BIEN RODÉ

## Des voisins solidaires

Le concept du « voisin vigilant » également connu sous le nom « participation citoyenne » est un dispositif qui s'appuie sur la vigilance de voisins d'un même quartier ou immeuble pour lutter contre la délinquance, et en premier lieu les cambriolages. Avec lui, les citoyens manifestent leur esprit de responsabilité en étant attentifs aux faits inhabituels et à leur propre sécurité. Les résidents sont vigilants de ce qui se passe dans la rue ou aux abords, mais en aucun cas chez le particulier (il ne s'agit pas de « surveiller » son voisin!). Etre voisin vigilant, c'est être solidaire vis-à-vis de ses voisins, c'est également entrer dans une démarche de prévention de la délinquance en partenariat avec les forces de l'ordre.

## Chacun a sa place



### Le voisin vigilant

**Il veille, mais ne surveille pas.** Face à un événement suspect (véhicule douteux, départ de feu, fenêtre ou porte d'une habitation voisine ouverte en l'absence des occupants, ne pas avoir aperçu depuis longtemps une personne seule ou vulnérable, perception de cris ou de bruit anormaux, ...), il poste une alerte dans son espace sur [www.voisinsvigilants.org](http://www.voisinsvigilants.org).

Les personnes ne disposant pas d'un accès à internet font remonter ces informations à leur référent de quartier.

Il ne saurait en revanche violer l'intimité et la vie privée de ses voisins par une observation déplacée.

**Il ne remplace pas les forces de l'ordre.** Son rôle est de signaler sur [www.voisinsvigilants.org](http://www.voisinsvigilants.org) ou en cas d'urgence aux forces de l'ordre directement, les événements susceptibles de menacer la sécurité de ses voisins ou de leurs biens.

### Le référent de quartier

Le référent est la courroie de transmission entre les voisins vigilants et les forces de l'ordre. Il possède une relation privilégiée avec le gendarme référent (échange de numéro de téléphone portable). Il est, pour les voisins vigilants non connectés à Internet, en charge de synthétiser les signalements reçus afin de les transmettre le plus efficacement possible aux forces de l'ordre, et inversement il répercute à ses voisins les alertes émises par la police ou gendarmerie.

## Le gendarme (ou policier) référent

Il est joignable pour les appels du référent (ou en cas d'urgence les voisins composent le 17). Il n'hésite pas à diffuser auprès des référents des messages d'alerte ou des listes de véhicules recherchés par exemple. Il est également en charge de former les voisins vigilants aux règles de sécurité (des biens et des personnes) ainsi qu'aux méthodes de signalement.

## Le maire

Le maire est un acteur clé de la sécurité publique et de la prévention de la délinquance sur son territoire. Le dispositif « Voisins Vigilants » renforce le maire dans son rôle de pivot de la politique de prévention de la délinquance.

Le maire est chargé, en collaboration étroite avec la gendarmerie, de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi de ce dispositif.

## Www.voisinsvigilants.org

Le site gratuit [www.voisinsvigilants.org](http://www.voisinsvigilants.org) joue un rôle central dans la vie de la communauté. Il met à disposition des voisins vigilants, de la mairie et des forces de l'ordre toute la documentation et la signalétique nécessaire à la création d'une communauté (protocole, demande de mise en relation, dossier de présentation, communiqué de presse, panneaux et autocollant de signalisation...).

Il est la plateforme de communication sécurisée de la communauté (messagerie, gestion des vacances, coordonnées des habitants du quartier, système d'alerte par email et par SMS en relation directe avec les forces de l'ordre...).

## Un effet dissuasif

Le site [www.voisinsvigilants.org](http://www.voisinsvigilants.org) met à disposition des voisins vigilants des outils de signalisation (autocollants et panneaux) qui permettent d'afficher la couleur : ici on est vigilants et solidaire !



# UN DISPOSITIF EFFICACE !

## Les tentatives de cambriolages ont baissé de 70 %

« Nous avons fait un premier test chemin de Daou-Ribas il y a trois ans. Suite au succès et à une réelle attente de la population, nous avons étendu ce système à d'autres quartiers », explique le maire de Spéracèdes, Joël Pasquelin. Si ça marche ? « Les tentatives de cambriolages ont baissé de 70 % », assure son chef de la police municipale, Denis Chalumeau, dont les services peuvent être joints 24 h/24 et 365 jours par an. Aujourd'hui, près de 350 des 1 300 habitants de ce village du pays grassois sont devenus « Voisins Vigilants ».

Source : nice matin du 06/01/2010

## 15 cambriolages en 2006 à 7 en 2008, et un seul en 2009

Dans la petite ville de Mougins, on mène l'expérience depuis 2006. Avec des résultats probants dont se réjouit le directeur du commissariat municipal, Marc Paillé : « L'aide de la population nous est très utile dans la surveillance du territoire : dans le quartier où a été mis en place ce dispositif, nous sommes passés de 15 cambriolages en 2006 à 7 en 2008, et, jusqu'à présent, un seul en 2009 ».

Source : l'express du 23/07/2009

## De -30 à -70% de cambriolages

Pour Alexandra référente de quartier, le dispositif constitue autant un « principe de précaution » qu'un « outil contre l'indifférence ». Elle en veut pour preuve les chiffres : entre 2005 et 2010, les cambriolages ont chuté de 107 à 27 à Roquefort-les-Pins et de 107 à 71 à Vence

Source : la croix du 01/08/2011

## « Une baisse significative de la délinquance d'appropriation »

Ce sont les termes qui sont utilisées par le ministère de l'intérieur pour promouvoir le dispositif auprès des préfets dans la circulaire du 22 juin 2011. Depuis le 6 mai 2012, la volonté politique de développer cette initiative citoyenne reste intacte

## Les voleurs se méfient des voisins vigilants

Et ça marche ! Grâce à l'implication des voisins, les cambriolages sont en nette baisse dans tous les quartiers sous surveillance. Au point que les voleurs ont dû inventer un petit dessin pour s'avertir les uns les autres de la présence de ces voisins vigilants.

Source : Le figaro du 12/07/2012

Lexique complet des cambrioleurs : <http://www.voisinsvigilants.org/infos/lexiquecambriolage>